



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 10 FEVRIER 2015

Des coups de pouce pour sortir du chômage

SOCIAL La formation, le logement et les places en crèche font partie des priorités du gouvernement pour les chômeurs longue durée

Le ministre du Travail, François Rebsamen, a annoncé hier des formations gratuites, des garanties de loyer et des places en crèche pour les demandeurs d'emploi, parmi les 20 mesures de son plan contre le chômage de longue durée.

Fin 2014 en métropole, petite activité comprise, plus de 2,2 millions de chômeurs pointaient à Pôle emploi depuis au moins un an, soit 43% de l'ensemble des inscrits.

« Le risque qu'il faut combattre, c'est le risque d'une exclusion durable difficilement réversible,

même en cas de retour de la croissance », a alerté François Rebsamen en présentant son plan.

Pour enrayer le phénomène, le ministre a annoncé la création d'un « droit réel à une formation qualifiante gratuite pour les demandeurs d'emploi », dans le cadre du nouveau compte personnel de formation. Cette mesure est annoncée comme entrant en vigueur « à compter de mars 2015 ».

Des places en crèche

Les formations seront financées par les droits individuels à la formation (DIF) déjà acquis par le demandeur d'emploi, par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) à hauteur de 220 millions d'euros, ainsi que par Pôle emploi et les Conseils régionaux.

Parallèlement, le gouvernement



François Rebsamen. PHOTO AFP

compte lever les freins sociaux à la recherche d'emploi. Premier frein : le logement. La garantie de loyer sera ouverte « aux demandeurs d'emploi entrant dans un emploi », « hors CDI confirmé », a annoncé le ministre du Travail.

Le gouvernement souhaite aus-

si faciliter la garde d'enfants. Objectif : permettre aux demandeurs d'emploi de « faire garder (leurs) enfants le temps d'un entretien d'embauche, d'une visite dans une agence Pôle emploi, d'une formation, voire de la période d'essai ». Des discussions vont s'engager entre le gouvernement, Pôle emploi, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et les entreprises de crèche pour « élaborer dans les six mois des solutions concrètes ».

Troisième axe du plan : accompagner les demandeurs d'emploi de très longue durée dans leur reprise d'emploi, pour rassurer les employeurs. François Rebsamen a confirmé que Pôle emploi doublerait le nombre de chômeurs en accompagnement intensif, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, de 230 000 à 460 000 d'ici à 2017.

■ ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

La droite charentaise a tous ses binômes

Cette fois, c'est complet! Les élus d'opposition au conseil général de la Charente ont annoncé avoir constitué l'ensemble des binômes qui se présenteront au suffrage des électeurs lors des élections départementales des dimanches 22 et 29 mars dans les 19 cantons charentais. Dix-sept d'entre eux étaient déjà bouclés. Il en manquait deux. Le groupe Charente en actions (droite et centre) vient d'annoncer qu'un duo composé de Dominique de Lorgeril

(capitaine de vaisseau) et Danielle Combeau (maire de Saint-Germain-de-Montbron) se présentera dans le canton de Val-de-Tardoire (Montbron-La Rochefoucauld). Petite surprise dans le canton de Boixe-et-Manslois. Annoncé partant, le maire de Vars, Jean-Marc de Lustrac, ne sera finalement pas candidat. Sa première adjointe, Bernadette Gardette, y sera associée à Patrick-Édouard Bernardeau, conseiller municipal de Coulgens.

Droite et centre : les binômes au complet

DÉPARTEMENTALES Il ne manquait plus que le canton de Val de Tardoire à l'équipe emmenée par la droite et le centre aux élections départementales. Dominique de Lorgeril, officier de marine (capitaine de vaisseau), entre en campagne aux côtés de Danielle Combeau, maire de Saint-Germain-de-Montbron.



Prix du développement durable : du rabe !

Le conseil de développement du Syndicat de pays Ouest Charente a prolongé le délai d'inscription pour la 4^e édition du Prix du développement durable. Il faut se faire connaître avant le 16 février et déposer son dossier avant la fin du mois. Renseignements : cddouestcharente@orange.fr ou 05 45 36 01 66. P.H.M.

Loi handicap: le triste anniversaire

Le 11 février 2005, la loi handicap était adoptée, portée par de grandes ambitions. Dix ans après, l'APF fait un bilan plutôt négatif.

Laurence GUYON
lguyon@charentelibre.fr

Sur le gâteau d'anniversaire de la loi handicap de 2005, les dix bougies ne brillent pas bien fort. « Cette loi a ouvert de grands espoirs pour les handicapés, explique Jean-Marie Créff, membre du conseil départemental de l'APF, Association des paraplégés de France. Mais le compte n'y est pas. » Alors l'APF veut faire entendre sa mauvaise humeur, lors de la mobilisation nationale du collectif pour une France accessible, demain.

Cette loi reposait sur trois principes: l'accessibilité universelle; la compensation, destinée à aider le handicapé dans sa vie quotidienne via des moyens techniques ou humains; les maisons départementales du handicap, guichets uniques.

Multiplication des dérogations

Les choses ont avancé dans le bon sens – notamment par la prise en compte des besoins dans tout le bâti neuf, et la scolarisation des enfants. Mais les gens de l'APF s'indignent de voir que l'ordonnance de septembre dernier remet en question à la fois les délais d'application et les ambitions de la loi. Notamment en multipliant les dérogations permettant d'éviter la mise aux normes.

Exemple, s'insurge l'APF, les commerces se situant sur un trottoir de moins de 2,80 m de large



Rémi Gendarme a dû batailler pour faire respecter ses droits, malgré l'évidence de ses besoins. « Le handicap, tout le monde s'en fout. »

Archive Majid Bouzzit

n'y seront plus astreints. « A Angoulême, il n'y a guère que la rue piétonne qui fasse plus de 2,80 m de large », souligne Jean-Luc Pallard, chargé de mission accessibilité en Charente.

Autre absurdité dénoncée par l'association, le plafonnement des moyens humains mis à disposition des handicapés. Rémi Gendarme, élu au conseil départemental de l'APF, tétraplégique, a besoin

d'une auxiliaire de vie pour tous les gestes de la vie quotidienne. Et pourtant, il n'a droit qu'à 22 heures quotidiennes, le plafond fixé en Charente. « On a l'impression que le handicap, tout le monde s'en fout », proteste-t-il.

L'APF locale, pour se faire entendre, a envoyé des courriers aux parlementaires pour ne pas que l'ordonnance controversée soit ratifiée.

Entre Poitiers et Limoges, l'improbable nouvelle LGV

GRAND PROJET L'État a déclaré d'utilité publique ce projet miné par les incohérences. L'association FNAUT attaque le décret devant le Conseil d'État

La déclaration d'utilité publique (DUP) de la ligne à grande vitesse (LGV) Poitiers - Limoges va-t-elle faire « pschit » ? Il y a quelques jours, la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) a déposé un recours devant le Conseil d'État pour réclamer son annulation. S'il est usuel que des associations se battent devant les tribunaux administratifs pour obtenir l'arrêt de grands projets qu'elles jugent inutiles, le cas d'espèce est cette fois-ci bien différent.

Dans la famille LGV, le projet Poitiers - Limoges n'est pas le plus fameux du jeu de cartes. La discorde de plus en plus éclatante entre les collectivités locales et la SNCF à propos des dessertes de la future ligne Tours - Bordeaux, qui ouvrira à l'été 2017, tient le haut du pavé. L'actualité ménage également une place aux tronçons Bordeaux - Toulouse et Bordeaux - Dax, à l'état de projets avancés. On attend à leur sujet les conclusions de l'enquête publique.

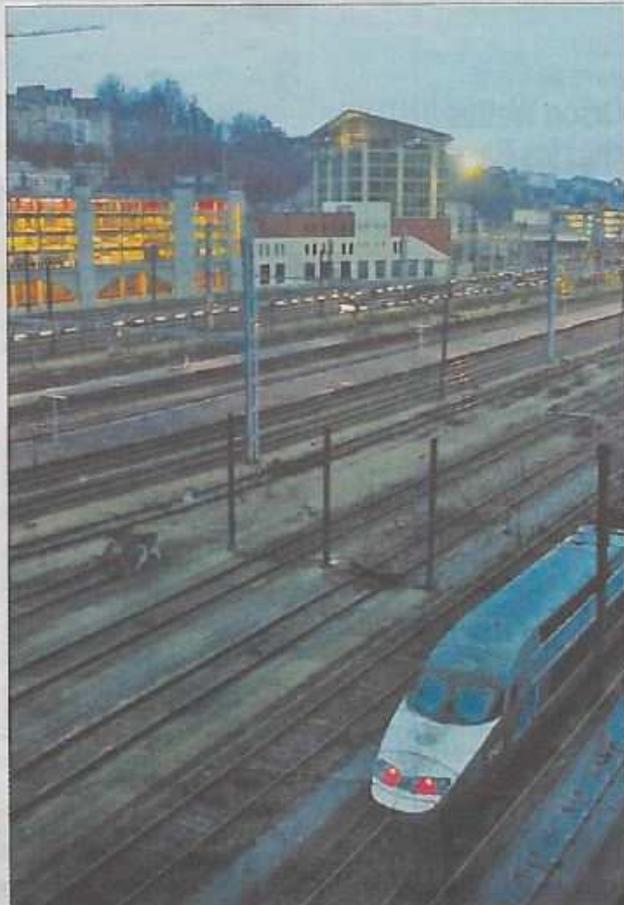
Dans ce contexte, lancer 112 kilomètres de ligne nouvelle entre Poitiers et Limoges pour un coût com-

pris entre 1,5 milliard et 2 milliards d'euros ne paraît prioritaire à personne. Sauf à l'État, qui a signé en catastrophe la déclaration d'utilité publique le 10 janvier dernier, juste avant l'expiration du délai légal de 18 mois après la fin de l'enquête publique. Sous les paraphe de Manuel Valls, Premier ministre, de Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, et du Landais Alain Vidalies, secrétaire d'État aux Transports, les travaux y sont - sans rire - déclarés « urgents ». « Les expropriations nécessaires devront être réalisées dans un délai de 15 ans à compter de la publication du présent décret », précise son article 3.

« Rentabilité impossible »

En pleine crise terroriste à Paris, l'événement est passé complètement inaperçu. C'était peut-être ce qui pouvait arriver de mieux à un dossier très décrié. Chargée de faire le tri des priorités dans le monceau de projets d'infrastructures qui fleurissent sur le territoire national, la commission « mobilité 21 » avait, en juin 2013, relégué la LGV Poitiers - Limoges dans le second wagon. Celui des projets qui, même en cas d'amélioration des capacités de financement, ne pourraient pas voir le jour avant 2030.

Dans son rapport très offensif d'octobre dernier consacré à la grande vitesse ferroviaire, c'est la Cour des Comptes qui a ensuite massacré le projet. Elle a relevé que celui-ci, initié par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin en 2004 - pour une mise en service annoncée



Les 112 kilomètres de ligne entre Poitiers et Limoges pourraient coûter entre 1,5 milliard et 2 milliards d'euros. PHOTO MAXPPP

CHEZ LISEA

« C'est un geste d'aménagement »

Concessionnaire de la ligne en construction Tours - Bordeaux, Lisea (groupe Vinci) n'a pas d'intérêt direct au projet de ligne Poitiers - Limoges. Préoccupé par la remise en cause du « modèle LGV », son président, Laurent Cavrois, souligne cependant qu'un tel projet ne doit pas être considéré avec le même œil qu'une ligne qui relierait deux métropoles importantes, comme Bordeaux et Toulouse. « Il ne faut pas sous-estimer l'importance d'un geste d'aménagement du territoire », indique-t-il la semaine passée, à la faveur d'une visite du chantier de la LGV Tours - Bordeaux.

à l'époque en... 2014 ! « n'avait fait l'objet d'aucune réflexion préalable, et ne s'appuyait pas sur une définition des besoins de mobilité des habitants des régions concernées ».

La Cour des Comptes indique dans le même rapport que Réseau Ferré de France (RFF) a rendu compte de manière partielle du débat public engagé en 2006. Et que « les modalités de financement de cette infrastructure ne sont ni déterminées, ni même envisagées ». En conclusion de son analyse du projet, la Cour des Comptes pose que, « malgré tous les efforts déployés par RFF,

les études ont montré qu'il est impossible d'assurer une rentabilité socio-économique même minimale à la LGV Poitiers-Limoges ».

« C'est le fait du prince »

Relayées en fin d'année par le Conseil d'État, ces critiques n'ont pas ému les pouvoirs publics. Pourquoi, alors que l'argent se fait rare pour financer de nouvelles infrastructures ? Difficile d'oublier qu'il s'agit là de la desserte de Limoges, et donc de la Corrèze, objet de toutes les attentions présidentielles. Le 17 janvier, en déplacement dans son fief de Tulle, François Hollande a ainsi pu présenter ses « vœux aux territoires » avec le sentiment du devoir accompli. Tout en signalant, prudent, que le financement pourrait « prendre du temps ».

Il pourrait en prendre d'autant plus que cette LGV serait en concurrence directe avec la ligne classique Paris - Orléans - Limoges - Toulouse, la POLT, sur laquelle s'illustre le célèbre « Capitole », lancé à 200 km/h. Privée d'entretien, la POLT a décliné. Des investissements massifs sont programmés pour la remettre à niveau. Or, tous les spécialistes le disent, la seule chance de la LGV Poitiers - Limoges serait de profiter de la déshérence de la ligne classique. Dès lors, où est la logique ? « Il n'y en a pas, c'est le fait du prince et c'est complètement aberrant », s'indigne Christian Broucayet, le président de la FNAUT Aquitaine et porte-parole national. À suivre.

Jean-Denis Renard

TGV: «Les élus ont cru au père Noël»

La soudaine mobilisation des élus charentais pour réclamer le maintien des dessertes de la gare d'Angoulême après l'ouverture de la nouvelle ligne à grande vitesse à partir de 2017 n'en finit pas de faire réagir. Yves Manguy, maire de Londigny de 1995 à 2008, et président, il y a quelques mois encore, de l'association qui réunit 185 communes impactées par le projet, donne son point de vue dans cette tribune libre adressée à Charente Libre:

«J'ai signé la pétition. Même si je dois dire que la naïveté et le refus de certains élus de grandes agglomérations de n'avoir pas vu dès le départ la réalité en face est à l'origine de ce qui arrive aujourd'hui. La construction de cette ligne à grande vitesse a été contestée par des milliers de citoyens et d'élus dont je suis, qui ont dénoncé son aberration économique et environnementale pour les territoires impactés.

Dès que le projet a été officialisé (il y a plus de quinze ans), de nombreuses associations citoyennes se sont constituées pour analyser l'intérêt pour la société, ainsi que les conséquences pour les collectivités impactées et leurs habitants par la mise en œuvre de ce gigantesque ouvrage. Toutes ont abouti au même résultat, à savoir le gâchis financier et environnemental, pour gagner quelques minutes principalement pour les habitants de Bordeaux et Paris. Alors qu'il existait déjà une ligne qui, au gré de quelques aménagements combien de fois moins coûteux, aurait suffi à diminuer (certes moins...) le temps de voyage Paris-Bordeaux. D'autant que ceux-là avaient déjà l'avion à leur disposition. Mais tous ces grands élus ont cru au père Noël qui allait dynamiser leurs villes, et sont même allés jusqu'à mettre la main au portefeuille de leur ville pour cet eldorado!

Le résultat est là:

1) Un train "grande vitesse" n'est pas fait pour s'arrêter dans toutes les gares entre Paris et Bordeaux, puisqu'il est d'abord conçu pour les

notables de Bordeaux et de Paris pour lesquels l'avion était un temps donné leur moyen de transport préféré, certes en partie handicapé par les embouteillages des routes d'accès aux aéroports et les mesures de sécurité.

2) Pour gagner une demi-heure ou même une heure, combien de citoyens sont réellement concernés? 1 ou 2, même 10% valent-ils un investissement public de 8 milliards d'euros dont plus des deux tiers sont financés par l'argent de tous les contribuables?

3) Or comme par hasard, ce qui avait été analysé par les citoyens il y a quinze ans est aujourd'hui confirmé. Il est officiellement reconnu que les TGV ne sont pas rentables! Donc il faut faire des économies, car M. Vinci a pris ses précautions. Il est prévu dans sa convention de partenariat public-privé (PPP) que si le nombre de voyageurs prévu par RFF n'est pas au rendez-vous, l'État devra compenser... (donc le contribuable). C'est ce qu'on peut appeler du bel ouvrage! Par ailleurs, les communes sinistrées par ce gâchis de quelque 4 000 hectares se voient exclues des redevances de droit commun (qui précédemment était appelée "taxe professionnelle") auxquelles toutes les entreprises publiques et privées sont assujetties... Nouveau cadeau à Vinci. Il y a là un véritable conflit d'intérêts!

Cela fait cinq ans que la Coordination LGV interrégionale, qui regroupe les 185 communes impactées (Sud Europe Atlantique - Bretagne Pays de Loire), demande à ce que soit appliqué le droit commun, sans suite et sans soutien de ces villes qui se révoltent aujourd'hui! M. Dauré, maire de La Couronne, se réveille aujourd'hui, alors qu'il n'a jamais répondu aux appels réitérés des associations LGV des maires charentais. Aujourd'hui, c'est le douloureux réveil des rêveurs d'un temps, face aux lourdes conséquences de cet ouvrage, qui réalisent qu'ils ont besoin de tous les citoyens...»

Yves MANGUY

■ RAIL

LGV et TER: la CGT s'inquiète du nombre de dessertes

Ils jurent que ce n'est pas qu'une affaire de cheminots. «Mais de tous les gens, de tous les usagers.» La ligne à grande vitesse (LGV) Tours-Bordeaux qui entrera en service dans deux ans risque selon eux d'apporter un wagon de mauvaises surprises.

Un groupe de militants CGT, professionnels du ferroviaire de la région pour l'essentiel, s'est réuni hier au siège du syndicat à Angoulême pour exprimer ses inquiétudes. «Non seulement nous avons besoin de la même offre de TGV qu'actuellement, mais il nous faut exiger beaucoup plus, notamment sur la qualité du service global», revendique William Jacquillard, membre du comité régional du syndicat, alors qu'en fin de semaine passée, les élus montraient les dents pour préserver les arrêts en gare d'Angoulême sur lesquels il n'existe plus de garanties (CL de vendredi 6 février).

L'organisation syndicale - qui a toujours été davantage favorable à un maillage efficace du territoire qu'à des lignes à grande vitesse - redoute, par ricochets, «un impact très fort sur les TER, sachant que la moitié des passagers de ces trains sont en correspondance TGV». La LGV - «et le prix des billets en hausse» - signifie pour la CGT le «passage à un système qui va privilégier quelques-uns, les habitants des métropoles qui concentreront richesses et pouvoirs», au détriment du reste du territoire. «On a des inquiétudes pour certaines gares TER, notamment celle de Chalais dont on vient de supprimer le guichet. C'est peut-être une première étape.»

Le syndicat entend accompagner les mobilisations d'usagers sur tous les territoires fragilisés. «Avec la métropolisation, hélas, ça ne va pas s'arranger.»

Des négociations salariales sous tension

VERALLIA La CGT veut des garanties, alors que l'entreprise est en vente. Mouvement social jeudi

Le syndicat CGT de Verallia espère bien obtenir le maximum lors des négociations annuelles obligatoires (NAO). Celles-ci débuteront jeudi dans un contexte particulier.

La branche verrière du groupe Saint-Gobain, on le sait, a été mise sur le marché, la société souhaitant se recentrer sur le bâtiment et les matériaux de construction. La

vente pourrait se conclure d'ici juin prochain.

La CGT redoute que Verallia, qui compte 10 000 emplois dans le monde dont 2 200 en France, soit « dépecée » par un fonds d'investissement. Le 21 janvier, un mouvement avait été largement suivi sur le site de Châteaubernard, avec 150 salariés qui ont participé au débrayage.

Le syndicat a lancé un appel au ministre de l'économie, Emmanuel Macron, pour éviter une formule de « leverage by out », un financement par endettement qui fait peser sur

l'entreprise le remboursement de son acquisition.

Plus 4 % de salaire demandé

La CGT relève qu'avec un nouveau propriétaire, des acquis tels que l'intéressement pourraient être remis en cause.

Alors, elle a placé la barre très haut pour arriver dans la corbeille du futur acquéreur avec des garanties solides.

Parmi ses revendications, le syndicat réclame 4 % d'augmentation de salaire avec un plancher de 150 € par mois, et un remplacement inté-

gral, en CDI, des suppressions d'emplois (retraite, licenciement, mutation à l'extérieur de Verallia), pour maintenir l'effectif enregistré le 31 décembre 2014.

« Pour la petite histoire, ce que nous gagnerons aujourd'hui en salaire socialisé, en rémunération, en emploi CDI, c'est le futur acheteur qui en supportera les conséquences », glisse le syndicat de l'usine de Châteaubernard, dans un tract qui appelle les salariés à se réunir devant le site, jeudi à 9 heures, afin de démontrer la mobilisation des salariés.

Au menu du Conseil municipal

CHATEAUBERNARD Le Conseil municipal se tiendra ce soir à 20 h 30, à la mairie. À l'ordre du jour figurent 14 points. Le choix d'un logo « ville de Châteaubernard », l'avenant au marché de l'espace festif et culturel le Castel ; le schéma de mutualisation des services du Grand-Cognac ; l'autorisation au maire de signer une convention relative à une mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail avec le Centre

départemental de gestion de la Charente. Et une convention avec la Communauté de commune de Grande Champagne relative à l'enfouissement coordonné du réseau de communications électroniques de France Télécom ; la demande de remboursement de frais d'électricité relatif au chantier du Castel ; la désignation d'un élu interlocuteur privilégié auprès des services de police et de gendarmerie ; une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne, schéma directeur d'assainissement pluvial sur les communes de Cognac-Châteaubernard, etc.

■ CHATEAUBERNARD

Concours de tarot. Le club Le 21 de Châteaubernard organise son concours de tarot mensuel, ce soir, à la salle Jean-Tardif, dès 20 h 30. Ouvert à tous. Tél. 05 45 81 62 29 et 05 45 97 32 58.

Exposition peinture. Carlos da Silva dévoile ses toiles dans les salles d'exposition municipales, 2 rue de la Commanderie, du mardi 10 au jeudi 19 février. L'artiste peint à l'huile et à l'acrylique les paysages charentais qu'il affectionne. Horaires : du lundi au vendredi de 14 heures

à 18 h 30 et le samedi de 14 à 18 heures. Tél. 05 45 32 76 76.

Bénabar a électrisé le public du Castel

CHÂTEAUBERNARD L'intimité de la salle convenait parfaitement au nouveau tour de chant de l'artiste. Retour sur une belle rencontre

Taquin, Bénabar a prévenu le public du Castel, dimanche après-midi. « C'est une date de rodage. On rode en province pour être prêt à Paris. Vous avez raison de le prendre mal ! » Le chanteur donnait le premier grand spectacle de la nouvelle salle festive de Châteaubernard, avec le tour de chant issu de son dernier album, « Inspiré de faits réels ». Neuf titres étaient tirés de celui-ci, auxquels se sont ajoutés des incontournables comme « Le Diner » ou « Les Râteaux ».

Le chanteur se fait tour à tour intimiste, gai, accompagné d'un orchestre taillé sur mesure. Le rideau se baisse sur « Bonne année », interprété a cappella avec ses musiciens. Bénabar viendra alors à la rencontre de ses fans plus d'une demi-heure durant : selfie, photos, dédicaces, embrassades en soufflant sa douceur : « Merci. Cela me touche. »

« Un lieu extra »

Très content de l'accueil qui lui a été réservé à Châteaubernard, Bénabar se soucie pas de la taille de la salle. « L'important, c'est ce qui s'y passe », glisse-t-il. Et qu'en pense le public ? Jade, 10 ans, est fan. « J'ai adoré quand il sautait dans tous les sens. Ses chansons, elles sont rigolotes. » Sa sœur Zoé a préféré « Bonne année » : « Ce n'est pas dans l'album, mais c'était drôle. » Papa acquiesce.

C'est la quatrième fois que la petite famille (ils sont six) va voir Bénabar, à Rouillac, aux Francofolies de La Rochelle, à l'espace Carat. « À chaque fois, c'est marrant, émouvant. Bénabar participe. Il se moque des provinciaux. Tout ce qu'il



Bénabar a apprécié la salle et le public du Castel. PHOTO ANNE LACALU

dit, on l'a vécu ou on connaît quelqu'un qui l'a vécu. »

Fabien et Audrey avaient applaudi l'artiste à l'espace Carat. Rien à voir. Ils ont préféré l'acoustique et l'intimité du Castel : « Tout simplement génial ! » Line partage complètement cet avis : « Un artiste comme Bénabar, il faut le voir dans une salle intimiste. Le Castel est un lieu extra. » Nicole est enchantée : « Avec tout ce qui s'est passé ces derniers temps, on a besoin de ça. »

Et puis dans les spectateurs, il y a aussi ceux qui n'étaient pas des admirateurs de la première heure. « Bénabar écrit des textes intéressants. C'est un musicien », reconnaît Marthe. « Il est vif, plein d'humour, chaleureux et drôle. J'ai été agréablement surprise. Je ne pensais pas qu'il avait un tel punch », avoue la maman de Sloane.

Pierre-Yves Briand, le premier édile, était de ceux-là : « Je n'étais pas un fan. Je suis emballé. C'est une belle soirée de lancement

QUEL STATUT ?

Suite à un article paru dans « Sud Ouest » le 28 janvier, Pierre-Yves Briand tient à préciser sa position concernant le statut du Castel. Le maire de Châteaubernard estime que cet équipement a un rayonnement communautaire. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de réflexion au niveau de Grand-Cognac, ce qui n'était pas possible dans la mesure où cela n'entrait pas dans les compétences intercommunales. « Cela pourrait évoluer un jour », estime le maire, tout en soulignant que ce n'était pas une demande de Châteaubernard dans l'état actuel des choses.

dans une salle à taille humaine, avec un son de qualité. » Et ce n'est pas Bénabar qui viendra s'en plaindre : « Si on peut casser les idées reçues à mon sujet, je m'en réjouis. »
Sandra Ballan

Les pêcheurs anticipent déjà l'ouverture



Jean-Roland Jutier, conseiller technique (debout), a répondu aux questions et présenté le site internet de l'association.

Photo CL

La Gaule cognaçaise a tenu son assemblée générale vendredi à la salle Jean-Tardif à Châteaubernard. Les pêcheurs ont fait le bilan de leurs activités 2014. Près de 2 tonnes de poissons ont été lâchés dans la Charente et ses affluents. La vente de cartes a rapporté 60 181 €. «Une partie de cette somme est reversée à l'agence de l'eau Adour-Garonne qui participe ainsi à certains travaux sur nos rivières», a précisé le président Jean-Pierre Gadras. Les alevins destinés à repeupler les rivières ont coûté 10 200 €. Un déficit de 1 012 € apparaît dans le bilan financier présenté par Alain Rullier, le trésorier. A noter dans le rapport moral, le constat presque unanime des pêcheurs concernant «les bonnes actions» du conseil général sur le fleuve. Notamment, les passes à poissons de Crouin, du Solençon ou de Garde-Moulin. Par contre, la coulée verte ne fait pas l'unanimité. «On ne peut plus accéder en voiture à nos emplacements de pêche, avec du matériel lourd», déplorent certains pêcheurs. Cette année, des lâchers à peu près équivalents à

2014 sont prévus: 180 kg de salmonidés dans l'Antenne, 200 kg dans le Né et 80 kg dans le Charenton, dès le 14 mars. 200 autres kilos seront lâchés le 14 avril et le club halieutique va lâcher 530 kg de truites. 2 tonnes au total, là-aussi, dont 50 kg de brochets, 25 kg de black-bass (au port de Cognac) et 300 kg de gardons. «On a trouvé des truites sauvages dans l'Antenne et même dans la Charente», a annoncé le président.

Enfin, Carole Birot, la garde-pêche de la Gaule cognaçaise, est chargée de gérer 132 km de rives et Jean-Roland Jutier, conseiller technique, a présenté le site internet: «Découvrir la pêche dans le Pays du cognac» ou www.pecche-cognac.fr

Vie des sections: les 9 adhérents de la section «carnassiers» peuvent se présenter à deux concours «GN Carla» et «predators». Pour les 11 adhérents du club des verriers «pêche au coup», un critérium s'annonce pour le 3 mai. Concours de la Gaule cognaçaise, le 14 mai et concours «Sensas», le 5 juillet. Avec, à chaque fois, un parcours «canne» et un parcours «quivers».

Un plan local d'urbanisme à l'étude

Lors du dernier conseil municipal, Dominique Souchaud, maire, a soumis une délibération concernant les objectifs relatifs au lancement d'une étude pour la transformation du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU). Après une description des objectifs prévus et attendus qui permettront d'organiser le développement futur de la commune en préservant un équilibre entre les zones urbanisées et les zones naturelles, le conseil approuve la délibération présentée.

Informatique et service. L'informatique actuellement utilisée à la mairie n'est plus performante. Pour faire face aux tâches et après prospection, le conseil vote l'achat de trois ordinateurs et d'un serveur. Dans le cadre de la mutualisation des services à GrandCognac, avec la création du service juridique, le maire propose d'interrompre le service du fournisseur Lexis Nexis (presse et librairie juridique) pour 2015. Décision adoptée.

Fourrière. Le conseil admet la modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière, avec l'accueil de nouvelles communes et le calcul de la cotisation annuelle. Dans ce cadre, il est voté que l'intervention du personnel communal pour la capture d'animaux errants, sera facturée 25 € au lieu de 5 € actuellement.

Personnel. La convention signée avec le centre de gestion de la fonction publique de la Charente pour la mise à disposition de secrétaire de mairie itinérante est renouvelée.

Questions diverses. Le maire informe les élus du budget de GrandCognac et effectue une synthèse des points traités et votés lors de la réunion communautaire. Enfin, moment d'émotion lorsque Dominique Souchaud a remercié Dominique Mounier Rateau (Photo CL) qui prend sa retraite et dont le commerce a fermé ses portes le 31 décembre dernier après 80 ans, au service de tous et de la commune (lire CL du 31 décembre).